

Attention : concerne Dossier d'inscription 2018-2019

(*NOUVEAUTE POUR LES PARENTS D'ENFANTS DÉJÀ INSCRITS !!*)

## Renouvellement de l'inscription

Année scolaire 2018-2019

Chers parents,

Afin de simplifier la procédure d'inscription pour les enfants déjà inscrits, les dossiers en cours peuvent être reportés pour la prochaine rentrée, à savoir à partir du 15 septembre 2018. Nous vous demandons de bien vouloir confirmer le renouvellement de l'inscription pour l'année scolaire 2018 – 2019 en nous retournant le formulaire *renouvellement* annexé dûment signé et daté. (voir dos de cette page)

Aussi, nous vous prions de bien vouloir nous informer de tout changement nécessaire à la tenue à jour de votre dossier en vérifiant la validité des documents demandés. Vous y trouverez aussi une liste des documents obligatoires à joindre à ce présent courrier.

Merci de remplir un formulaire par enfant.

Afin de ne pas défavoriser les nouveaux parents qui devront procéder à l'inscription d'un dossier complet, aucune demande de renouvellement sera considérée avant le 19 mai 2018. Veuillez noter qu'uniquement les demandes avec pièces à l'appui seront prises en compte.

La clôture de toutes les inscriptions est fixée au 30 mai 2018.

Simone Klees

Responsable de la Maison Relais Lintgen

## Renouvellement de l'inscription

Année scolaire 2018 - 2019

Nous soussignés, Monsieur et Madame

---

donnons notre accord pour la reconduction de l'inscription de notre enfant :

---

---

**Nous certifions avoir pris connaissance du règlement d'ordre interne 2018 -2019, ainsi que de ses modifications (à télécharger sur [www.lintgen.lu/enseignement\\_fondamental/maison\\_relais](http://www.lintgen.lu/enseignement_fondamental/maison_relais)) et confirmons la validité des documents ci-dessous :**

- **Ordre de domiciliation** dûment rempli et signé, si vos coordonnées bancaires n'ont pas changé.
- **Numéros de téléphone** des personnes investies du droit d'éducation
- Le cas échéant **copie du jugement/référé de droit d'éducation**.

**Documents obligatoires à fournir :**

- **Certificats de travail récents** des personnes investies du droit d'éducation attestant que vous occupez un emploi salarié et indiquant les heures de travail hebdomadaires ou attestation récente d'une inscription à l'ADEM.
- **Copie de la carte d'identité** des personnes investies du droit d'éducation, ainsi que de toute personne autorisée à venir chercher l'enfant. (à joindre Annexe 4)
- **Fiche régulière, respectivement irrégulière** selon vos besoins en plages d'horaire pour la rentrée 2018-2019 (Annexe 1, respectivement Annexe 2)

**Pour les enfants à allergies ou intolérances les documents ci-dessous doivent être obligatoirement mis à jour :**

- Le cas échéant un certificat médical attestant les allergies et/ou les intolérances
- Pour les enfants à besoins de santé spécifiques le **Projet d'accueil individualisé** et le **Plan d'Action d'Urgence**.

**Les informations erronées pourront donner lieu à une exclusion de l'enfant.** Les personnes investies du droit d'éducation s'engagent à communiquer chaque changement dans les meilleurs délais, ce qui permettra de mettre à jour le dossier de l'enfant.

**Lieu et Date :** \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature des personnes investies du droit d'éducation (mère/père) :

**Nom et signature de la mère** \_\_\_\_\_

**Nom et signature du père** \_\_\_\_\_